



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2198 de la Commission du 4 septembre 2024, renouvelant l'approbation de la substance active folpet conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SOLOFOL***

de la société ADAMA FRANCE SAS

numéro de dossier n°2025-2562

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit SOLOFOL dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active folpet,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 31 octobre 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	SOLOFOL SOLOTEX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	800 g/kg - folpel
Numéro d'intrant	2100281
Numéro d'AMM	2130034
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	31/10/2025
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2027

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2016-0098 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 28/10/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)